



## Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

MRC de Maskinongé — Province de Québec

# AVIS PUBLIC

### Demande de certificat d'autorisation de démolition

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, en vertu des dispositions du Règlement numéro 457-2023 sur la démolition des immeubles de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, de ce qui suit :

<b>Immeuble visé</b>	200, rue du Domaine-de-la-Pinède Saint-Alexis-des-Monts (Québec)
<b>Nature des travaux</b>	Démolition complète d'une résidence unifamiliale.
<b>Projet de remplacement</b>	Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé prévoyant l'implantation de deux (2) unités de micro-chalets locatifs destinés à un projet de location à court terme, le tout conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur.

Le Comité de démolition tiendra une séance publique afin d'étudier cette demande, de considérer les oppositions écrites reçues et d'entendre le requérant ainsi que toute personne souhaitant s'exprimer sur le sujet. Cette séance aura lieu aux date, heure et emplacement suivants :

<b>Date et heure</b>	Le 22 juin 2026 à 19 h 00
<b>Emplacement</b>	Salle Marcel-Milot Hôtel de ville de Saint-Alexis-des-Monts 101, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0

Conformément à l'article 5 du Règlement numéro 457-2023, toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication ou de l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité.

**Date limite pour la réception des oppositions écrites : le 20 juin 2026 à 16 h 30.**

Les oppositions écrites peuvent être déposées en personne à l'Hôtel de ville ou acheminées par courrier certifié à l'adresse de l'Hôtel de ville, avant l'expiration du délai prescrit.

Donné à Saint-Alexis-des-Monts, le 10 juin 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Maryse Allard  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts